

Attestation d'Aptitude à la Manipulation des Fluides Frigorigènes – Catégorie 1



Intervenants et installateurs de systèmes frigorifiques

N° de fiche RS5638 - enregistrement le 01/01/2022 par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
 Organisé certifié par Bureau Véritas sous le N°20848263 depuis le 29.10.2024



Objectifs de la formation :

- Connaitre la réglementation et les enjeux environnementaux relatifs à l'utilisation des fluides frigorigènes
- Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes utilisant des fluides frigorigènes (climatisation, frigo, etc.)
- Se préparer au passage de l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes

Tous les détails au verso →



Public

Intervenants et Installateurs
de système frigorigène



Effectifs

8 personnes maximum
par session



Prérequis

Savoir lire, écrire et compter
en Français



Durée et Horaires

4,5 jours (31,5h)
8h30-12h et 13h30-17h
Accessible en 15 jours



Validation

Attestation d'aptitude
délivrée après réussite
aux évaluations



Animateur

Formateur spécialisé en
génie climatique



Moyens

Vidéo projection
Matériel de formation
Bancs pédagogiques



Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie et de pratique, méthode interactive.



Handicap : Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap
Contactez-nous pour plus de renseignements



Tarifs et Financements : 1250€ / personne

Rapprochez-vous de votre OPCO, de Pôle Emploi ou utilisez votre Compte Personnel de Formation



100 % de Réussite



100 % de Satisfaction



Déroulé de la formation

Manipulation des Fluides Frigorigènes

Intervenants et installateurs en Catégorie 1



Un test de positionnement sera proposé en début de formation pour pouvoir adapter la formation aux participants

Module 1 : Théorie

- Fluides frigorigènes : réglementations, Incidence sur l'environnement et fluides de substitution
- Thermodynamique élémentaire et cycle frigorifique
- Contrôles : étanchéité, mise en service, période d'interruption, entretien, réparation ou en fonctionnement
- Gestion écologique du système et du fluide frigorigène (installation, entretien, réparation ou récupération)
- Composants : installation, mise en service et entretien (compresseurs, évaporateurs, détendeurs, condenseurs, tuyauterie et autres composants)

Module 2 : Pratique

- Utiliser le matériel et l'outillage et se raccorder sur une installation
- Contrôle d'étanchéité, mise en service, détection de fuite et contrôles de fonctionnement
- Réglages composants et des organes de sécurité ...)
- Récupération des fluides frigorigènes et des huiles de compresseur
- Rédaction de la fiche d'intervention (Cerfa) et du Bordereau de Suivi des Fluides frigorigènes (BSFF sur Trackdéchets)

Evaluation des compétences et des connaissances

Epreuve théorique (1h) : Questionnaire à Choix Multiple (QCM) et Exercice sur diagramme enthalpique :

Epreuve pratique (2h30) : Intervention individuelle sur une installation réelle : mise en service, contrôles, récupération et brasage, réglage et récupération d'huile.

Les candidats doivent se présenter en formation et à l'épreuve avec : une pièce d'identité, une tenue de travail adaptée, des EPI (gants, lunettes et chaussures de sécurité).

L'attestation d'aptitude sera délivrée après traitement administratif si le candidat a réussi les 2 épreuves d'évaluation.

NB : L'article R543-106 du Code de l'environnement définit les diplômes équivalant à une Attestation d'Aptitude. Le lien suivant établit la liste des diplômes en question : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020151224>

Réglementation :



Articles R543-75 à 123 du Code de l'environnement : utilisation des fluides frigorigènes en France.

Arrêté du 30 juin 2008 modifié : Attestation de capacité de l'entreprise

Arrêté du 13 octobre 2008 modifié : Attestation d'aptitude du technicien



Métiers et débouchés :

Techniciens en froid et/ou climatisation. Intervenants et installateurs de systèmes utilisant des fluides frigorigènes.